



AVIS PROMUGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :

Le 14 décembre 2023, le conseil de la Municipalité de Scott a adopté le règlement numéro 481-2023 taux de taxes et tarifs de compensation pour l'année financière 2024.

L'objet de ce règlement est de fixer le taux de la taxe foncière générale et le montant de diverses tarifications pour l'année 2024.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de municipal situé au 1070, route du Président-Kennedy et une copie est mises sur le site Internet de la municipalité pour consultation.

Donné à Scott, ce 18 décembre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 décembre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier